FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-707 DU 22 DECEMBRE 2008

portant nomination des Directeurs des Services Centraux du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 novembre 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommées Directeurs des Services Centraux ci-après du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les personnes dont les suivent.

Il s'agit de :

- Directeur de la Programmation de la Prospective : Monsieur Assogba HODONOU
- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur Philémon SARE BIO
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : Monsieur Jean TOBOULA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,

Roger DOVONOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 INTERESSES 03 JO 1.-